

PV Assemblée générale autorisation apport + emprunt + acquisition de bien

Société civile immobilière « A&R VSD Investments »

Au capital de 6 000 euros

Ayant son siège social à Saint-Brice-sous-Forêt (95350) 20 CLOS BELLE ANGEVINE

Immatriculée au R.C.S. de Pontoise sous le numéro 977 499 367

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six

Le onze juin à dix-neuf heures

A Saint-Brice-sous-Forêt, au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée.

Sont présents :

- Madame Ayushi PARMAR épouse VANSADIA
- Monsieur VANSADIA Rajdip

Seuls associés.

Première résolution : acquisition d'un appartement

Après avoir délibéré, la société SCI A&R VSD Investments décide d'acquérir, moyennant le prix principal de cent soixante-dix mille euros (170 000€), commission d'agence comprise, le bien immobilier ci-après désigné appartenant actuellement à Madame VO.

Désignation

Un appartement situé 5, Square du Diapason 95000 CERGY comprenant :

Dans le bâtiment C, au quatrième étage, en sortant de l'ascenseur et à droite : un appartement de type F3 comprenant : entrée, cuisine, séjour, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC, deux placards, dressing, loggia. Le bien constitue les mille vingt-cinq / cent millièmes (1 025 / 100 000èmes) des parties communes générales. Un emplacement de stationnement situé 5, Square du Diapason 95000 CERGY, en sous-sol.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : apport

Après en avoir délibéré, la société « A&R VSD Investments » décide d'apporter cinquante mille euros (50 000€) pour la réalisation du projet de la première résolution, l'apport sera issu de la société filiale RV Data au titre des bénéfices de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : souscription d'un emprunt

Après avoir délibéré, la société « A&R VSD Investments » décide de contracter auprès de LCL un emprunt de cent trente-trois mille euros (133 000€) aux meilleures conditions de cet établissement, en vue de parfaire le financement de l'acquisition décidée ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

- Madame Ayushi PARMAR épouse VANSADIA

Handwritten signature of Madame Ayushi PARMAR in cursive script.

- Monsieur VANSADIA Rajdip

Handwritten signature of Monsieur VANSADIA Rajdip in cursive script.